

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL DE LA**

**SEANCE DU JEUDI 15 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le jeudi quinze mai, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Elodie LETURGEON ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 8	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : néant <b>Excusés</b> : Claude HUITEMA ; Patrick DAUMAY ; Rachel JACQUET <b>Absents</b> : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2014	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Le précédent compte rendu du mardi 08 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

**DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA CCID (DELIBERATION N°21 /2014)**

Dominique FRÉLON rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), dans chaque commune et dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, pour la durée du mandat. Cette commission comprend, outre le Maire ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, six membres titulaires (et autant de suppléants) désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Dominique FRÉLON explique que le Conseil Municipal doit présenter une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, et veiller à ce que les uns et les autres remplissent les conditions requises, à savoir :

- Conditions à remplir par les commissaires : les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Conditions touchant à la constitution de la commission : le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes inscrites sur l'un des rôles des principales taxes directes locales en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Dominique FRÉLON précise que la CCID a pour mission de :

- signaler au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance ;
- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et biens divers sauf si une CCID a été instituée) retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, et établir les tarifs d'évaluation correspondants ;

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- informer l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service ;
- donner un avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette commission est constituée pour la durée du mandat du conseil municipal. Elle doit se réunir au moins une fois par an

Texte délibération adoptée :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014,

Considérant qu'il convient d'instituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur Régional des Finances Publique une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé, Considérant que cette liste doit comporter 24 noms (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>			
	<b>Prénom + NOM</b>	<b>Adresse</b>	<b>Catégorie des contribuables représentée</b>
1	Bernard GIRARD	12bis rue Vincent Van Gogh, 37160 Descartes	B
2	Emmanuel VASINA	Domaine du Château, 37350 Paulmy	B- TFB- TFNB-TH
3	Michel SABLE	38bis rue des AFN, 37 Ligueil	HC- TFNC-
4	Daniel LESTURGEON	5 Rte de Descartes, 37240 Ligueil	HC
5	Sylvie BOHINEUST	La Tripière, 37350 Paulmy	TFNB – TH
6	Gatien JOUBERT	Le Rouget, 37350 Paulmy	TFNB – TH
7	Alain JOUBERT	La Courance, 37350 Neuilly Le Brignon	TFNB - TFB
8	Olivier SABLE	Moulin Foulon, 37350 Paulmy	TH- TFB- TFNB
9	Gérard ARNOUX	Rue des Châteaux, 37350 Paulmy	TH
10	Philippe LION	11 le Châtelier, 37350 Paulmy	TH-TFB- TNFB
11	Jean-Paul MASSART	La Sablonnière, 37350 Paulmy	TH-TFB- TNFB
12	Etienne DROUOT	Les Tailles, 37350 Paulmy	TH

<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>			
	<b>Prénom + NOM</b>	<b>Adresse</b>	<b>Catégorie des contribuables représentée</b>
1	Richard MORVAN	La Vernoisière, 37350 Paulmy	TH-TFB- TNFB
2	Raphaël ARNAULT	La Milleterie, 37350 Paulmy	TH,TFNB
3	GUY MARNAY	8 rue Beau Soleil, 37530 Saint-Règle	TFNB
4	Yves DESTOUCHES	4 av du Docteur Benjamin Bord, 86270 La Roche Posay	TFNB
5	Dominique PLANES	2 Lotissement du Parc, 37350 Paulmy	TH
6	Patrick ARNAULT	La Grande Métairie, 37350 Paulmy	TH,TFB,TNFB
7	Isabelle MARTINEAU	4 Lotissement du Parc, 37350 Paulmy	TH
8	Claude VALLET	13 rue du Stade, 37350 Paulmy	TH
9	Nadège GODEFROY	12 la Royauté, 37350 Paulmy	TH
10	Simone MARTIN	La Petite Vallarderie, 37350 Paulmy	TH, TNFB
11	Christine BEAUVAIS	11 rue du Stade, 37350 Paulmy	TH
12	Liliane PORCHER	Le Moulin de Paulmy, 37350 Paulmy	TH

TFB = taxe foncière bâtie, TFNB = taxe foncière non bâtie, TH = taxe habitation B :bois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS (DELIBERATION N°22 /2014)**

En préambule, le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal élit M. Dominique FRÉLON, maire, Mme Elodie LETURGEON, 3<sup>ème</sup> adjointe, Melle Charlotte FRÉLON, conseillère municipale, Mme Rachel Jacquet, conseillère municipale, et M. Patrick DAUMAY, conseiller municipal, pour représenter la commune de PAULMY au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté 4 personnes hors conseil municipal pour leur demander leur accord pour être membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Il soumet la liste au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité :

- Dominique PLANES
- Isabelle MARTINEAU
- Nicole VALLET
- Anne-Marie DESPREZ

**ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

Afin de respecter les heures de clôture des bureaux de vote de tous les Etats Membres, la circulaire INTA1408317C du 30 avril 2014 impose que les résultats ne soient pas divulgués, de quelque manière que ce soit, avant 23h00, heure de clôture du scrutin en Italie.

Les assesseurs assureront les permanences selon le planning suivant :

- De 08h00 à 11h00 : Charlotte FRÉLON – Jean-Louis GUTIERRES – Rachel JACQUET
- De 11h00 à 14h00 : Jérôme LOUAULT- Vincent LOUAULT - Angel TURQUOIS
- De 14h00 - 18h00 : Nicole AUVRAY – Claude HUITEMA – Patrick DAUMAIS

Le Président et l'un des conseillers municipaux disposeront chacun d'une clé de l'urne.

Le dépouillement sera réalisé en public par Dominique FRÉLON, Nicole AUVRAY, Claude HUITEMA et la secrétaire de mairie.

**DECISION MODIFICATIVE N°1/2014**

**BUDGET : DECISION MODIFICATIVE (BASCULEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET CCAS) (DELIBERATION N° 23/2014)**

Actuellement, la commune accorde une subvention au CCAS et à chacune des associations sociales de la région (Croix Rouge ; ADMR ; Restaurants du Cœur ; Entraide Touraine du Sud)

Un courrier de la sous-préfecture de Loches d'avril dernier nous indique que la commune n'a pas compétence pour délibérer en matière de politique sociale, cette dernière relevant du Centre Communal d'Action Sociale. En conséquence, Monsieur le Sous-Préfet nous demande de n'accorder qu'une seule subvention globale au CCAS qui se chargera de la répartition des subventions aux organismes sociaux.

Dominique FRÉLON propose donc d'accorder une subvention globale de 2000,00 € au CCAS (au lieu des 1500,00 € votés au budget) et de supprimer les subventions octroyées aux organismes cités ci-dessus.

Celles-ci seront revues lors d'une prochaine réunion du CCAS.

Les subventions communales pour 2014 sont donc modifiées ainsi (article 6574) :

- |                   |       |
|-------------------|-------|
| - Sté de pêche    | 65 €  |
| - Association AFN | 150 € |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

- Association « Les Amis du Brignon »	150 €
- Association « Les Amis du Châtelier »	150 €
- Syndicat d'Initiative de Paulmy	1 000 €
- Protection Civile	122 € (0,50€x244 habitants)
- C.C.A.S. de Paulmy	2 000 €
- Subventions imprévues	1 363€

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉE (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TOURAINE DU SUD (DELIBERATION N° 24/2014)**

*Vu le point IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts*

Monsieur le Maire précise que le représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud doit être élu par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission étudie les modalités financières des transferts de compétences qui peuvent être faits entre les communes et la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.

Le nom de Monsieur FRELON Dominique est proposé.

*Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, :*

- **Désigne Monsieur FRELON Dominique comme représentant de la commune de Paulmy au sein de la CLECT de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.**

**QUESTIONS DIVERSES**

ADMR - réunion à venir mardi 20 mai à 17h00 à la salle de fêtes de Barrou : Charlotte FRÉLON et Elodie LESTURGEON y participeront.

Gendarmerie - réunion à venir vendredi 16 mai à 19h00 à la mairie du Grand-Pressigny : Angel TURQUOIS et Vincent LOUAULT y participeront. L'ordre du jour est : élection des membres du bureau ; indemnités de conseil ; questions diverses.

Une visite du CORG (Centre Opérationnel de Gendarmerie de Tours) nous est proposée, par groupe de 06 personnes maxi accompagné par 1 gendarme du Grand-Pressigny pendant les semaines 20 à 26 (privilégier les mardi, mercredi et jeudi) à partir de 20h00. Elodie LESTURGEON et Nicole AUVRAY sont intéressées.

La gendarmerie du Grand-Pressigny nous propose de participer à la fête organisée le 14 juin prochain au château de Paulmy : concours de pêche le matin puis repas au château.

Réunions d'information à venir sur la Prévention Hygiène et Sécurité. Plusieurs dates sont proposées :

- Mercredi 04 juin à Loches de 09h00 à 11h30
- Jeudi 19 juin à Descartes de 09h00 à 11h30

Elodie LETURGEON et Nicole AUVRAY participeront probablement à celle du 04 juin,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

à confirmer par Elodie selon ses disponibilités professionnelles.

Invitation pour l'opération « nouveaux élus » 2014 concernant les règles de base finance et comptabilité qui a lieu à Loches rue des Cordeliers le 19 juin prochain de 08h45 à 12h00. Dominique FRÉLON et Nicole AUVRAY y participeront.

PACT 06 juin assemblée générale : nous n'y participerons pas.

Invitation à la manifestation « la forêt des livres » : nous n'y participeront pas suite à l'expérience pas très positive d'Elodie LETURGEON lors des deux précédentes éditions.

Compte-rendu des réunions de la commission Terres Humides du mardi 29 avril et du vendredi 02 mai 2014 par Jérôme LOUAULT

Élection du président (pas de candidat lors de la première session) : Richard DECHARTE (idem précédent mandat).

Nous devons transmettre pour le 14 juin 2014 toutes nos prévisions de travaux pour le budget 2015 : curages fossés, arasement des bernés, création de trottoirs hydrauliques, fossés collecteurs suite à la reprise de l'Association Foncière.

Compte-rendu de réunion sur les transports scolaires du 30 avril dernier fait par Angel TURQUOIS.

Compte-rendu de réunion du RPI du 24 avril 2014 fait par Charlotte FRÉLON.

Compte-rendu de réunion du SATESE fait par Nicole AUVRAY.

Compte-rendu des réunions de la Communauté de Communes de Touraine du Sud fait par Dominique FRÉLON et Nicole AUVRAY.

Laurent NONNET a rencontré l'entreprise WURTH qui lui a établi un devis sur différentes fournitures : une consultation sera réalisée auprès différents fournisseurs avant de prendre une décision.

Angel TURQUOIS a été contacté par PYROCONCEPT pour le feu d'artifice 2014. Il les rencontre le 02 juin prochain. Le budget 2013 était de 1500 € + une option à 200€.

Il est décidé de voir les modalités pratiques pour transformer le syndicat d'initiative en comité des fêtes qui serait une association complètement autonome pourvue d'une subvention communale au moi-même titre que toutes les autres associations actives de la commune.

Comice agricole du Grand-Pressigny : le thème est « les forêts tourangelles ». Il est décidé à l'unanimité que la commune fournirait un char qui ne doit pas excéder les 5 mètres de longueur. Le titre de notre char doit être communiqué au plus vite au Grand-Pressigny. Une réunion spécifique sera organisée par Nicole AUVRAY en invitant des personnes du syndicat d'initiative et toute personne voulant contribuer activement à ce projet.

Une réunion publique sera organisée le vendredi 27 juin prochain à la salle des fêtes : prévoir invitation.

Dominique FRÉLON informe de la signature d'un accord commercial entre la commune et EDF concernant l'alimentation en énergie du logement social.

Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 17 juin 2014 à 20h00.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Récapitulatif des délibérations de séance :**

Délibération n° 21/2014 : Désignation des commissaires de la CCID

Délibération n° 22/2014 : Désignation des membres du CCAS

Délibération n° 23/2014 : Décision budgétaire modificative n°1

Délibération n° 24/2014 : Désignation du délégué communal à la CLECT

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 <sup>ère</sup> adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	Excusée
Claude HUITEMA, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Excusé	Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 <sup>ème</sup> adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAY, conseiller	Excusé	Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			